

Finances provinciales 1960

Roland Parenteau

Volume 35, numéro 4, janvier–mars 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001496ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001496ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parenteau, R. (1960). Finances provinciales 1960. *L'Actualité économique*, 35(4), 659–671. <https://doi.org/10.7202/1001496ar>

Commentaires

Finances provinciales 1960

La session extrêmement mouvementée de 1959-60 a donné lieu à un déblocage de plusieurs projets dont on réclamait depuis longtemps et avec insistance la réalisation, en particulier dans le domaine du financement des institutions d'enseignement supérieur. Ces projets n'avaient pas eu l'heur de plaire au gouvernement jusqu'à maintenant et celui-ci se réfugiait d'ailleurs derrière des considérations d'ordre budgétaire pour mesurer au compte-gouttes les subventions. On en était venu graduellement à croire que c'était la pénurie d'argent qui l'incitait à agir ainsi. Or voilà que des mesures sont votées qui auront pour effet de procurer des revenus beaucoup plus importants aux institutions d'enseignement et cela sans aucune majoration d'impôt: ce qui nous montre quel crédit il fallait accorder à l'argument de l'insuffisance de ressources du gouvernement. C'est un point d'ailleurs sur lequel nous sommes revenu à plusieurs reprises dans nos commentaires des années antérieures. En l'espace de quelques années, les recettes de la Province ont fait des bonds sensationnels, ce qui mettait le gouvernement en position d'accorder ses largesses à tous les types d'institutions réclamant des fonds. Le fait qu'il ait préféré, dans le passé, financer la construction des hôpitaux et des écoles primaires plutôt que les universités et les collèges ne venait donc aucunement d'un manque de ressources.

Mais avant de traiter de façon plus particulière du financement de l'enseignement, procédons à une analyse globale des résultats financiers de l'année qui vient de s'écouler. Le ministre des

Finances avait prévu pour l'année des recettes de 542 millions de dollars, à peine supérieures à celles de l'année précédente. Commentant le peu de réalisme de ces prévisions, nous avions risqué pour notre part le chiffre de 560 millions, que nous estimions malgré tout très conservateur¹. Or, les recettes, d'après l'estimé le plus récent (décembre 1959) du ministre des Finances, s'élèveraient à quelque 594 millions de dollars, soit 8 p.c. de plus que celles de l'année précédente. Il faut ajouter cependant qu'une partie de cette hausse n'était guère prévisible, puisque l'on inclut dans les chiffres provisoires 10 millions, qui n'apparaissaient pas dans le budget présenté en février 1959 et qui viennent du gouvernement fédéral au titre de l'assistance-vieillesse. Ce n'est en effet qu'en juillet 1959 que la province de Québec a signé une entente avec Ottawa partageant pour moitié le coût d'un régime de prestations remises aux chômeurs non bénéficiaires de l'assurance-chômage. Ce montant supplémentaire explique à lui seul près du quart de l'accroissement des recettes et porte à 76.3 millions de dollars le total des subventions que le Québec reçoit d'Ottawa et cela sans céder la moindre parcelle de ses droits de taxation.

Ces subventions comprennent, outre les 10 millions ci-dessus mentionnés, 3.2 millions de subventions statutaires et 63.2 millions de paiements de péréquation. Ce dernier type de subvention est accordé à toutes les provinces, le cas échéant, pour les placer sur un pied d'égalité quant au rendement *per capita* des trois impôts directs aux taux standards². Au seul titre de ces versements de péréquation, la Province est censée avoir reçu, en 1959-60, sept millions de plus que l'année précédente. Et encore cette évaluation est-elle inférieure à celle du gouvernement fédéral, qui s'élève à 67.5 millions³. On remarquera que ce dernier a déposé à la Chambre des Communes un projet de loi pour prolonger de deux ans encore c'est-à-dire jusqu'en 1962, année de l'échéance des ententes fiscales actuelles, la clause par laquelle le taux standard admis par le Fédéral en déduction de son propre impôt sur le revenu des particuliers, passait de 10 à 13 p.c. Cela représente pour le Québec quelque 8.5 millions de dollars.

1. Voir *L'Actualité Économique*, juillet-septembre 1959, p. 326.

2. Voir notre commentaire de l'an dernier, *L'Actualité Économique*, juil.-sept. 1959, p. 320.

3. *Débats de la Chambre des Communes*, 18 mars 1960, p. 2331.

COMMENTAIRES

Tableau I

Recettes de l'État provincial du Québec pour les années 1955-56 à 1960-61

(en milliers de dollars)

	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	Estimé 1959-60	Différence 1960 sur 1959	Budget 1960-61
Recettes fiscales:							
<i>Impôts sur la fortune et sur le revenu</i>	<i>149,736</i>	<i>154,961</i>	<i>163,404</i>	<i>179,356</i>	<i>188,600</i>	+ 9,244	<i>196,200</i>
Droits de succession	46,558	35,373	20,637	22,270	19,000	- 3,270	19,000
Capital des compagnies ¹	18,013	19,882	21,369	25,313	26,600	+ 1,287	28,200
Profits des compagnies	54,959	63,847	80,104	84,001	85,000	+ 999	88,000
Revenu des particuliers	30,206	36,359	41,294	47,772	58,000	+ 10,228	61,000
<i>Impôts sur les transactions</i>	<i>145,880</i>	<i>164,067</i>	<i>175,593</i>	<i>184,269</i>	<i>193,800</i>	+ 9,532	<i>204,200</i>
Essence ²	67,969	78,051	84,744	88,788	93,000	+ 4,212	97,000
Tabac	13,578	15,130	16,121	18,198	19,000	+ 802	19,500
Ventes ³	51,053	56,764	59,578	61,670	65,500	+ 3,830	70,000
Transferts de valeurs	1,663	1,706	1,429	1,410	1,300	- 110	1,500
Repas ⁴	4,779	5,166	5,717	5,805	6,200	+ 395	6,400
Divertissements ⁵	2,843	2,750	2,714	2,277	2,200	- 77	2,300
Courses ⁶	2,272	2,661	3,431	4,142	4,000	+ 458	5,500
Boissons alcooliques	1,723	1,839	1,919	1,979	2,000	+ 21	2,000
<i>Permis et droits</i>	<i>39,329</i>	<i>43,382</i>	<i>46,594</i>	<i>47,424</i>	<i>51,650</i>	+ 4,226	<i>53,150</i>
Licences d'automobiles et permis de conduire	27,470	30,561	33,513	35,505	38,000	+ 2,495	39,500
Boissons alcooliques	11,261	11,424	11,004	11,293	13,000	+ 1,707	13,000
Licences d'hôtels, de restaurants	592	582	601	620	650	+ 24	650
<i>Autres recettes fiscales</i>	<i>800</i>	<i>815</i>	<i>876</i>	<i>727</i>	<i>1,075</i>	+ 348	<i>1,143</i>
Recettes non fiscales:							
<i>Revenus domaniaux</i>	<i>32,736</i>	<i>35,922</i>	<i>32,941</i>	<i>30,045</i>	<i>30,774</i>	+ 729	<i>34,312</i>
Terres et forêts	19,512	19,584	15,500	14,079	15,420	+ 1,341	15,727
Mines	4,658	7,462	8,017	5,392	4,529	- 863	5,719
Ressources hydrauliques	6,983	7,227	7,625	8,399	8,028	- 371	9,972
Autres	1,583	1,649	1,799	2,175	2,797	+ 622	2,894
<i>Entreprises étatisées</i>	<i>28,035</i>	<i>31,127</i>	<i>33,318</i>	<i>34,460</i>	<i>37,800</i>	+ 3,340	<i>39,800</i>
Commission des liqueurs	25,235	28,327	30,518	31,660	35,000	+ 3,340	37,000
Hydro-Québec ⁷	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800	-	2,800
<i>Autres recettes</i>	<i>11,297</i>	<i>11,958</i>	<i>51,763</i>	<i>70,579</i>	<i>89,934</i>	+ 19,355	<i>88,992</i>
Subventions du Fédéral ⁸	3,173	3,173	40,733	59,178	76,373	+ 17,195	75,973
Honoraires et services divers	3,325	3,610	3,859	4,503	6,503	+ 2,000	6,444
Intérêts et escompte sur change étranger	3,887	4,262	6,109	5,792	6,023	+ 231	5,557
Divers	912	907	1,062	1,106	1,035	- 71	1,018
Recettes totales	407,813	441,417	503,613	546,860	593,633	+ 46,773	617,797
Déficit ou excédent net	+ 301	- 1,311	+ 274	+ 374	+ 839		+ 500

1. Les chiffres de 1955-56 à 1958-59 ont été tirés des diverses éditions des *Comptes Publics*. Ceux de 1959-60 et les prévisions pour 1960-61 viennent des tableaux fournis par le ministre des Finances, en appendice au discours sur le budget du 10 décembre 1959.

2. Dont une partie, touchant les compagnies de téléphone et les raffineries de pétrole, est versée au fonds d'éducation.

3. Comprend un droit spécial sur l'essence versé au « fonds du système routier » (13.0 millions en 1957-58).

4. Dont près de la moitié est versée au fonds d'éducation.

5. Impôts spéciaux versés au fonds de l'assistance publique.

6. Dont une partie, représentant des droits de coupe et des droits sur la production d'électricité (donnant approximativement 3.5 millions par année), est versée au fonds d'éducation.

7. Y compris le versement annuel d'un million au fonds de l'assistance publique.

8. Ce montant ne représente pas la totalité des bénéfices de l'Hydro-Québec, mais seulement sa contribution annuelle au fonds d'éducation. Le reste n'apparaît pas aux *Comptes publics*.

9. À partir de 1957-58, comprend en plus de la subvention statutaire de 3.2 millions, une subvention de péréquation destinée à procurer à toutes les provinces canadiennes un revenu uniforme *per capita* des trois grands impôts directs perçus par le Fédéral. À partir de 1959-60, comprend la participation du Fédéral au plan d'assistance-chômage.

Tableau II

Dépenses de l'État provincial du Québec pour les années 1955-56 à 1960-61¹

(en milliers de dollars)

	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	Estimé 1959-60	Différence 1960 sur 1959	Budget 1960-61
Dépenses ordinaires							
<i>Service de la dette</i>	28,705	30,167	32,838	40,474	21,911	- 18,563	20,671
Fonds d'amortissement..	15,223	10,635	19,564	28,175	—		8,661
Intérêts et autres dépenses.....	13,482	13,532	13,275	12,299	—		12,010
<i>Administration de la justice</i>	10,810	11,826	12,697	14,524	19,052	+ 4,528	20,311
<i>Santé et bien-être social</i>	95,875	100,278	126,830	135,563	152,143	+ 16,580	156,351
Unités sanitaires.....	2,340	2,548	2,728	2,985	3,200		3,695
Construction d'hôpitaux..	20,637	17,923	24,092	20,050	18,000		16,000
Assistance publique ²	42,426	47,404	34,029	40,619	52,000		50,710
Santé et hygiène publiques ³	3,204	3,452	2,580	2,798	3,996		3,064
Pensions aux vieillards..	8,372	8,284	10,301	10,579	11,500		23,330
Aide aux aveugles et aux invalides ⁴	3,442	4,254	6,866	8,864	9,550		
Aide aux mères nécessiteuses.....	8,104	8,562	14,705	18,991	20,000		20,500
Bien-être social ⁵	3,145	3,532	27,150	26,493	29,597		33,952
Aide à l'habitation.....	4,205	4,319	4,373	4,184	4,300		4,500
<i>Enseignement et culture</i>	76,915	83,726	105,798	114,952	128,415	+ 13,463	136,565
Écoles primaires.....	50,187	64,127	72,892	81,237	92,700		95,765
Enseignement supérieur..	15,854	8,303	20,193	16,372	14,000		14,446
Enseignement spécialisé.	8,605	9,005	10,428	14,010	18,505		22,587
Services récréatifs et culturels.....	2,269	2,291	2,285	3,333	3,210		3,767
<i>Ressources naturelles</i> ...	42,660	45,486	48,094	53,532	62,071	+ 8,539	64,185
Agriculture.....	16,256	19,102	19,443	21,011	24,623		25,696
Colonisation.....	10,033	9,419	9,821	10,513	12,100		12,075
Pêche et chasse.....	4,887	5,083	5,634	6,242	7,836		8,169
Terres et forêts.....	8,002	7,709	7,911	8,567	9,526		9,205
Mines.....	1,624	1,953	2,732	3,387	3,553		4,146
Ressources hydrauliques..	1,858	2,220	2,553	3,812	4,433		4,894
<i>Voirie et travaux publics</i>	50,159	54,980	61,240	66,233	63,308	- 2,925	67,400
Voirie.....	39,073	41,915	46,130	48,335	43,142		48,787
<i>Services administratifs divers⁶</i>	25,786	28,773	29,486	27,764	32,310	+ 4,546	35,189
Finance.....	6,501	7,329	7,890	8,185	9,409		10,399
Travail.....	2,417	2,580	2,891	3,120	3,495		3,851
Législation.....	1,287	1,459	1,507	1,623	1,682		1,724
Investissements	330,910	355,236	416,983	453,042	479,210	+ 26,168	500,672
Voirie.....	52,094	58,388	52,410	58,350	73,100	+ 14,750	63,100
Travaux publics.....	11,932	14,303	17,704	18,656	22,076	+ 3,420	32,700
Colonisation.....	2,131	3,460	3,171	3,377	3,525	+ 148	3,050
Mines.....	2,214	2,280	1,922	1,506	2,700	+ 1,194	2,500
Bien-être social et Jeunesse.....	3,232	4,248	4,508	5,400	9,500	+ 4,100	9,000
Total ⁷	76,608	87,492	86,355	93,444	113,584	+ 20,140	116,625
Total des dépenses	407,518	442,728	503,339	546,486	592,794	+ 46,308	617,297
<i>Excédent⁸ (dépenses ordinaires)</i> ..	+76,902	+86,181	+86,628	+93,818	+114,423		+117,125

1. Les chiffres de 1955-56 à 1958-59 ont été tirés des diverses éditions des *Comptes publics*, et ont été regroupés pour mettre mieux en valeur les postes importants de dépenses. Ceux de 1959-60 sont, quant au détail, nos propres estimés, puisque l'état provisoire des dépenses, tel que présenté par le ministre des Finances dans son discours sur le budget de 1960-61, ne présente que les dépenses globales par ministère. Quant aux prévisions de dépenses de 1960-61, elles sont tirées du budget de dépenses.

2. Ne comprend que les secours aux indigents versés aux institutions qui les recueillent, déduction faite des contributions venant d'autres sources que le trésor provincial. À partir de 1957-58, toutes les institutions bénéficiant de l'assistance publique, autres que les hôpitaux, sanatoria et hospices, sont passées sous la juridiction du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse.

3. Comprend toutes les dépenses du ministère de la Santé n'apparaissant pas sous des rubriques spéciales.

4. Comprend depuis 1955-56, l'aide aux invalides versée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial.

5. Comprend les dépenses générales du ministère du Bien-être social et du ministère de la Jeunesse et, depuis 1957-58, la part de subventions d'assistance publique versée aux institutions de bien-être social proprement dit (orphelinats, crèches, œuvres d'adoption, etc.). Comprend aussi la part du gouvernement provincial des bourses de l'Aide à la Jeunesse.

6. Comprend la réserve pour comptes douteux.

7. Y compris les dépenses en immobilisations des autres ministères.

8. Excédent des recettes sur les dépenses ordinaires seulement, à l'exclusion des immobilisations.

Parmi les autres accroissements appréciables, mentionnons l'impôt sur le revenu des particuliers (+10.2 millions) et les hausses normales de rendement des grandes taxes sur les transactions: taxe sur l'essence (+4.2 millions), taxe de vente (+3.8 millions), ainsi que certains autres revenus en progression perpétuelle, comme les profits de la Commission des Liqueurs et les licences d'automobiles.

Quant aux ressources naturelles, on constatera que leur rendement ne sera guère supérieur à celui de 1958-59 et sera inférieur à celui des trois années précédentes: les mines, en particulier, n'en mènent pas large. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que la production minière manifeste une tendance à la baisse depuis quelques années. Une source de revenu qui nous semble par ailleurs sous-évaluée, ce sont les impôts sur les profits des compagnies. Il serait assez étonnant qu'ils demeurent au même point, alors que les profits des compagnies au Canada ont été environ 15 p.c. plus élevés en 1959 qu'en 1958. C'est donc beaucoup plus vraisemblablement près de 100 millions de dollars que nous verrons apparaître au titre des impôts sur les bénéfices des compagnies, dans les *Comptes Publics* se rapportant à l'année 1959-60.

En somme, situation très florissante, sauf en ce qui concerne les ressources naturelles où vraiment il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Au total, il est probable que les recettes réelles dépasseront largement 600 millions de dollars. Une telle abondance ne peut que faciliter grandement la réalisation des multiples engagements assumés par les divers départements. Ils se trouvent ainsi, en effet, en mesure d'augmenter leur aide aux uns sans priver le moins les autres. Le budget de l'année qui s'est terminée au 31 mars 1960 devait se solder du reste par un déficit de 7 millions. Grâce au sursaut des recettes signalé plus haut, le déficit se trouve facilement réduit, en dépit du fait que les dépenses aussi ont subi une notable révision à la hausse.

On doit remarquer ici que les chiffres provisoires fournis par le ministre l'ont été au mois de décembre, c'est-à-dire à un moment où l'on avait à peine pu colliger les résultats de la moitié de l'année. Voilà la raison pour laquelle il est inutile de faire trop de spéculations sur les résultats de l'année qui vient de se terminer. L'expérience du passé, telle que consignée dans nos commentaires annuels

sur le budget, nous démontre le peu de rigueur de la préparation des estimés budgétaires. Depuis une quinzaine d'années, l'écart annuel entre les prévisions et les réalisations, allant toujours dans le sens d'une insuffisance des prévisions, a varié entre 21 et 83 millions de dollars, avec une moyenne de quelque 45 millions par année. Voici pour la période la plus récente, quelques chiffres révélateurs sur les recettes budgétaires (millions de dollars):

	1958-59	1959-60	1960-61
Budget.....	506.9	541.9	617.8
Chiffres provisoires....	537.3	593.8	—
Comptes publics.....	546.9	—	—

L'année 1959-60 devrait donc se terminer par un équilibre presque parfait, l'excédent étant inférieur à un million. Mais nous savons déjà que les recettes seront plus élevées que prévu et les dépenses aussi mais dans une proportion difficile à savoir, puisqu'il s'agit d'une année préélectorale. À peu près tous les postes de dépenses sont à la hausse entre 1958-59 et 1959-60, à l'exception d'une chute assez inexplicable du service de la dette de quelque 18 millions de dollars. Quant aux autres postes, il est assez difficile de les analyser d'un peu près car plusieurs d'entre eux ne sont que le résultat de nos propres calculs. Le ministre des Finances n'a en effet fourni, comme d'habitude, que des chiffres globaux par ministères. Il est à peu près certain, de toutes façons, si l'on se réfère à l'expérience du passé, que la plus grosse part de l'augmentation de dépenses est allée à l'assistance publique (subventions pour construction d'hôpitaux, soins donnés aux indigents), et à l'éducation. Les immobilisations de leur côté se sont accrues dans des proportions appréciables, au titre surtout de la voirie, des travaux publics et de la construction d'écoles techniques par le Ministère de la Jeunesse. La plupart des autres dépenses subissent des accroissements normaux, dus en grande partie semble-t-il à l'amélioration des niveaux de traitements des fonctionnaires.

* * *

Un poste qui est destiné à prendre une extension considérable peut-être pas en chiffres absolus, mais en valeur relative, a trait

aux subventions aux institutions d'enseignement supérieur. Il n'est pas sans intérêt d'examiner à ce sujet les contributions versées dans le passé par l'État aux universités et à leurs écoles affiliées: la chose s'impose d'autant plus qu'il existe beaucoup de confusion à ce sujet, confusion entretenue par le fait que les subventions à ce type d'institutions apparaissent à plusieurs postes différents dans les *Comptes Publics*, selon les années: nous avons essayé de les regrouper pour une période de dix ans, dans le tableau suivant.

Tableau III
Subventions provinciales aux institutions universitaires¹
1949-50 à 1958-59
(milliers de dollars)

	Laval	Montréal	McGill	Sherbrooke	Autres	Total
58-59	2,729	5,077	2,129	500	700	11,135
57-58	3,217	9,062	2,410	300	200	15,189
56-57	1,941	3,793	1,260	—	137	7,131
55-56	5,030	7,029	1,946	—	162	14,167
54-55	2,874	4,175	1,941	—	184	9,174
53-54	933	1,490	409	—	40	2,872
52-53	1,012	1,533	339	—	40	2,924
51-52	962	1,463	339	—	40	2,804
50-51	2,612	1,401	334	—	40	4,387
49-50	687	952	329	—	40	2,008

Ces subventions extrêmement variables d'une année à l'autre cachent évidemment des situations très différentes selon les universités. Si, à partir de 1954-55, on assiste à une hausse aussi brusque des subventions totales, c'est dû à la mise en vigueur de l'impôt sur les revenus des particuliers, dont le produit devait être affecté uniquement à l'éducation et à la santé.

Un examen plus attentif cependant nous permet de constater que les subventions ordinaires sont restées à un niveau relativement stable au cours de cette période (soit 500 millions, 317 millions et 262 millions respectivement pour les universités de Montréal, Laval et McGill). À ce montant s'ajoutent, au cours des dernières années (depuis 1954-55 surtout) des subventions exceptionnelles et irrégulières représentant parfois plusieurs fois la

1. Nous avons joint à chaque université ses écoles affiliées, y compris les écoles d'agronomie et de médecine vétérinaire, sauf pour les années 1949-50 à 1952-53. Au cours de ces dernières années, en effet, il est impossible de distinguer dans les *Comptes Publics* les écoles moyennes d'agriculture des écoles supérieures.

subvention statutaire. On a souvent dit que cette aide spéciale était destinée à remplacer la subvention offerte par le gouvernement fédéral, subvention que les universités du Québec, à la suite de pressions du gouvernement provincial, ont refusé dès la deuxième année de la mise en vigueur du programme fédéral.

Or l'examen du tableau qui suit nous indique une situation assez cahotique. En 1951-52, les universités ont pu obtenir la subvention fédérale de 2 millions. Au cours des quatre années suivantes cependant, elles ont été contraintes de refuser et ont perdu de ce fait de façon définitive environ 8.6 millions. En revanche, elles ont reçu au cours de cette période quelque 12 millions de subventions spéciales. Dans quelle mesure peut-on dire que ces subventions ont compensé la perte des subventions fédérales, voilà qui est difficile à dire. Il est probable que même en l'absence de toute politique fédérale à ce sujet, l'État provincial aurait versé des sommes plus généreuses aux universités, étant donné l'état de gêne financière dans lequel celles-ci se trouvaient. Ce qui est certain, c'est que les subventions versées aux universités

Tableau IV

Comparaison du montant des subventions fédérales offertes aux universités du Québec et des subventions provinciales, 1951-1959

	Subventions fédérales acceptées ¹	Subventions fédérales refusées	Subventions provinciales spéciales ¹	Subventions provinciales totales
1951-52.	2,027,800		700,000	2,804,000
1952-53.		2,087,000	750,000	2,924,000
1953-54.		2,134,500	—	2,872,000
1954-55.		2,194,000	5,200,000	9,174,000
1955-56.		2,260,000	5,850,000	14,167,000
1956-57.	4,628,378		2,950,000	7,131,000
1957-58.	4,758,000		2,575,000	15,189,000
1958-59.	7,326,000		1,625,000	11,135,000
1959-60.	7,498,500			
Total.	26,238,678	8,675,500		

1. Il s'agit, pour les années 1956-57 à 1960-61, de subventions refusées en fait mais qui ont été versées à la Conférence nationale des Universités canadiennes pour le compte des universités du Québec. Ce sont ces sommes qui peuvent désormais être récupérées.

2. Ne comprennent que les subventions aux universités elles-mêmes, à l'exclusion des octrois aux écoles affiliées, de la subvention statutaire et des octrois pour fins spécifiques.

COMMENTAIRES

au cours de ces quatre années ont été tirées de sources de revenus provinciales, les sommes votées par le Parlement fédéral en faveur des universités du Québec étant retournées au fonds consolidé du revenu.

Il n'en a pas été de même des années ultérieures. Dès 1956-57 en effet le gouvernement fédéral en même temps qu'il doublait le taux des subventions (1.00 dollar par tête au lieu de 0.50 dollar) décidait de les placer en fidéicommis auprès de la Conférence nationale des universités canadiennes. Les sommes ainsi conservées représentaient pour les quatre années terminées au 31 mars 1960, quelque 24 millions de dollars.

Il est facile de voir par le tableau qu'au cours de ces quatre années, les subventions provinciales aux universités n'ont pas entièrement compensé la perte des subventions fédérales, surtout à cause du fait qu'Ottawa décidait, à partir de 1958-59, de porter le taux de ses subventions à 1.50 dollar par tête.

De toutes façons, cela n'a plus d'importance maintenant, du point de vue strictement financier: en effet, en vertu d'une nouvelle politique du gouvernement provincial, les millions accumulés auprès de la Conférence nationale des Universités canadiennes (appelée maintenant la Fondation des Universités canadiennes) pourront être récupérés indirectement par les universités puisqu'ils serviront à approvisionner le fonds d'amortissement constitué au cours de la même session.

Le fonds d'amortissement dont il s'agit, a été constitué en vertu du bill no 3 dit *Loi concernant les investissements immobiliers des universités*. Cette loi, estimant que les universités ont des besoins considérables et urgents de fonds pour des immobilisations — on a parlé de projets immédiats de quelque 75 millions de dollars — autorise le gouvernement à garantir les emprunts contractés par ces institutions et au besoin à assurer le paiement des échéances en capital et en intérêts. Une telle mesure évidemment permet d'entreprendre immédiatement des projets qui n'auraient pu être réalisés que sur une période assez longue, si on avait recouru aux méthodes traditionnelles de la subvention de construction. D'après les commentaires qu'en a faits le Secrétaire de la Province, il semble que l'intention du gouvernement soit de pourvoir en fait au remboursement des emprunts. On ne voit pas

bien d'ailleurs comment il pourrait en être autrement, les universités ne possédant pas suffisamment de revenus pour faire face à leurs besoins courants.

Un autre bill (no 58) intitulé *Loi concernant une aide financière aux universités de la Province*, prévoit précisément des subventions annuelles versées à ces institutions, dont le montant global sera basé sur une subvention *per capita* de 1.75 dollar et la population totale du Québec. On ne peut s'empêcher de remarquer la similitude de cette mesure avec la loi fédérale de subvention aux universités, à cette différence près que la subvention du gouvernement fédéral est basée sur un octroi *per capita* de 1.50 dollar seulement. La nouvelle loi provinciale fournira aux universités de la Province un montant qu'on pourrait évaluer au total à environ 8,750,000 dollars se répartissant approximativement de la façon suivante:

Tableau V

	Effectifs scolaires	Subventions
Université Bishop.....	395	105,000
Université McGill.....	7,021	1,860,000
Université Sir George Williams.....	1,562	414,000
Université Laval.....	8,855	2,346,000
Université de Montréal.....	11,875	3,147,000
Collège Jean de Brébeuf.....	218	56,000
Collège Loyola.....	783	207,000
Université de Sherbrooke.....	1,837	487,000
Collège de Rouyn.....	132	35,000
Collège Marie-de-France.....	102	27,000
	32,987	8,684,000

La liste qui précède nous est fournie par une brochure du Bureau fédéral de la Statistique intitulée *Inscriptions d'automne aux universités et collèges, 1959*. Le montant des subventions que nous fournissons plus haut n'est évidemment qu'approximatif. Tout dépendra de l'extension qu'on donnera au terme d'étudiant universitaire. On sait déjà que les quatre dernières années des collèges classiques sont incluses dans le calcul des subventions, mais qu'adviendra-t-il des multiples cours d'allure plus ou moins technique qu'on a associés depuis quelques années à l'enseignement universitaire? Certaines universités pourraient être tentées

d'accroître par l'addition de ces cours leurs effectifs, drainant ainsi une portion plus forte des subventions, dont le montant global sera proportionné, il ne faut pas l'oublier, non pas à la population scolaire, mais à la population totale de la Province.

Une dernière loi enfin vient compléter l'arsenal nouveau. C'est le bill no 60 «concernant les universités, le fonds d'éducation et l'impôt sur les corporations». Cette loi porte tout simplement le taux de l'impôt sur les bénéfices des compagnies de 9 à 10 p.c. de ces bénéfices. Cette mesure semble constituer en réalité un moyen détourné d'accepter les subventions fédérales aux universités, puisque si l'on en juge par les intentions exprimées par le ministre fédéral des Finances aux Communes, le 18 mars 1960, le gouvernement fédéral acceptera de laisser les contribuables déduire désormais un pour cent supplémentaire au titre de leur impôt sur les compagnies, s'ils habitent une province qui ne veut pas accepter directement les subventions.

Il est prévu toutefois que si l'accroissement de taux rapporte davantage au gouvernement provincial que le montant global des subventions calculées sur la base de 1.50 dollar *per capita*, la différence sera déduite des versements de péréquation. Dans le cas contraire, la différence sera ajoutée à ces versements. La nouvelle formule donc ne change en rien la situation financière du Fédéral. Il y aura bien réduction de ses recettes fiscales par suite de l'accroissement des dégrèvements fiscaux accordés aux compagnies d'une province préférant la nouvelle formule à l'ancienne. Mais en revanche, il se verra dégagé de l'obligation de verser au titre des subventions aux universités un montant équivalent. Aucune province ne peut donc tirer des avantages pécuniaires de la nouvelle option. On s'attend en conséquence à ce que seul le Québec s'en prévale. D'après des calculs effectués par le Fédéral pour l'année 1960-61¹, le Québec verra ses revenus s'accroître d'environ 9,849,000 dollars. Mais comme les subventions versées aux universités devaient s'élever à 7,498,500 dollars, la différence de 2,350,500 dollars sera déduite des versements de péréquation actuellement prévus.

Au total, il semble donc que la nouvelle législation provinciale apporte une aide financière considérable aux universités de la

1. *Débats de la Chambre des Communes*, 22 mars 1960, p. 2457.

Province. Doit-on en conclure que tout problème financier est à jamais réglé? Il serait bien naïf de le supposer. Par rapport à la période antérieure le progrès n'en est pas moins indéniable. Il faudra attendre la publication des *Comptes Publics* pour savoir exactement à quoi s'en tenir.

* * *

Le budget de 1960-61 nous présente des recettes et des dépenses légèrement plus élevées que celles de l'année précédente, soit 617 millions de dollars. Les importantes décisions prises au cours de la session cependant ne manqueront pas d'altérer ce tableau quelque peu irréal. Les recettes se révéleront d'abord sans doute plus fortes que prévu, les accroissements indiqués au tableau pécchant par excès de timidité. Les impôts sur les compagnies par exemple, même sans variation des taux, devraient normalement rapporter plus qu'en 1959-60. Or l'augmentation prévue n'est que de 4 p.c., alors que le gouvernement fédéral pour la même période prévoit une hausse de presque 20 p.c. Il s'agit sans doute dans ce dernier cas des compagnies de tout le Canada, mais néanmoins, l'écart, s'il en est un, ne devrait pas être aussi étendu. On a vu au surplus que par suite de la hausse du taux de 9 à 10 p.c. du revenu imposable, le trésor provincial verra ses recettes accrues de quelque 9.8 millions de dollars. On peut donc s'attendre à des recettes s'élevant au moins à 110 sinon à 120 millions pour l'année courante, au seul chapitre de l'impôt sur les compagnies. Remarquons toutefois que la subvention du Fédéral se trouvera réduite, comme nous l'avons signalé plus haut, de la différence entre ce supplément d'impôt et la subvention fédérale que les universités du Québec auraient normalement reçue, soit environ 2.3 millions de dollars.

Si les recettes provinciales seront plus fortes d'un montant qui peut aller jusqu'à 30 ou 40 millions, les dépenses aussi — on peut le prendre pour acquis — seront majorées au moins d'autant. Au seul titre des subventions à certaines institutions indépendantes de niveau secondaire, comprenant les collèges classiques et les écoles normales par exemple, le montant prévu au budget sera largement dépassé. Ainsi pour les collèges classiques seulement le budget prévoyait 3.3 millions; mais les subventions réelles dépasseront 6 millions.

On se trouve en somme dans l'incertitude complète, quant aux dépenses qui seront entreprises par le gouvernement, d'autant plus que les retournements de politique auxquels nous avons assisté peuvent nous ménager toutes sortes de surprises. Ainsi à la suite de l'expérience du passé, on serait bien étonné que les dépenses au titre de la santé et du bien-être social ne s'accroissent que de 3 p.c. comme il est prévu et les dépenses d'éducation, de 6 p.c.; que les dépenses de voirie ne soient qu'au même niveau qu'en 1958-59.

Il ne serait pas étonnant, à cet égard, que la province de Québec, après avoir maintenu un niveau de dépenses beaucoup plus faible que celui de toutes les autres provinces emboîte désormais le pas. D'après les chiffres provisoires de 1959-60 en effet, la moyenne de dépenses *per capita* du Québec n'était que de 108 dollars, alors que la moyenne pour tout le Canada s'élevait à 147 dollars¹. On voit donc que si Québec a accru ses engagements considérablement depuis quelques années, comme en témoigne notre tableau II, les autres provinces y sont allées avec tellement plus de vigueur que l'effort du Québec semble tout à fait pusillanime.

Roland PARENTEAU

Le Canadian Journal of Economics and Political Science

Le Canadian Journal of Economics and Political Science vient de publier un numéro spécial à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Il convient de saluer cet événement d'une façon particulière. *Le Canadian*

Journal occupe, en effet, une place unique dans notre pays. Il est resté fidèle à sa tradition de publier côte à côte des articles de science économique, de sociologie et de science politique qui, au cours des vingt-cinq dernières années, forment un vaste panorama des idées et des faits qui ont le plus marqué les milieux académiques au Canada.

Cet éclectisme était, à l'origine, sans doute nécessaire. Les sciences sociales étant encore fort peu développées dans ce pays, une revue spécialisée avait peu de possibilités de vivre et de se développer en maintenant des standards élevés. À ce titre, la fondation de *L'Actualité Économique*, dix ans plus tôt, était une gageure qui ne put être tenue que dans la mesure où le cadre de la Revue était élargi à l'analyse régulière de la conjoncture et où les auteurs étrangers acceptaient une étroite collaboration.

1. Canadian Tax Foundation, *Provincial Finances 1959-60*, Tax Memo no 21, November 1959.